

## DEROULEMENT DE LA PHASE FINALE

La journée 7 dite des « phases finales » marque la fin du championnat régional. Des sanctions concernant le déroulement des rencontres de cette J7 seront appliquées (*annexe 3*) notamment lors du classement final des poules (Barrages **TDR-HR**, **HR-PR** et **PR-PR**) et du **Final-Four**. Juge-arbitre et capitaines doivent donc veiller au bon déroulement des rencontres dans le strict respect de la réglementation en vigueur (*cf. articles 2.1.5, 5.x et 6.4 du règlement des ICR*).

## Final Four et Barrages

### 1 MODALITES PARTICULIERES POUR LE FINAL FOUR

- 1.1 Lors de la 7<sup>ème</sup> journée nommée « phases finales », les équipes qualifiées de chacune des poules du Top 12 Régional (**TDR**) disputeront le « Final Four » (*cf. 2.1.3 du règlement des ICR*).

Ce « Final Four » est constitué :

- de 2 demi-finales croisées (l'équipe qualifiée première d'une poule rencontre l'équipe qualifiée 2<sup>ème</sup> de l'autre poule)
  - d'une rencontre pour la troisième place
  - d'une rencontre finale décernant le titre de « Champion d'Ile-de-France des Interclubs »,
- 1.2 Pour les ½ finales et finales, les rencontres sont réputées terminées dès que l'une des équipes a remporté 5 matchs. Tous les matchs restants à jouer lors de la victoire d'une équipe pouvant être annulés par le Juge-Arbitre et considérés comme non joués lors de la déclaration des résultats finaux.
- 1.3 En cas d'égalité à 4-4, il sera disputé un Double Mixte en Or, chaque capitaine désignant un joueur et une joueuse de son choix répondant aux exigences de participation et ayant déjà joué au moins un match de la rencontre.

L'équipe remportant ce match sera déclarée vainqueur.

### 2 MODALITES PARTICULIERES POUR LES BARRAGES TDR-HR

- 2.1 La 4<sup>ème</sup> équipe de chaque poule du **TDR** ainsi que la 2<sup>ème</sup> équipe de chaque poule de **HR** jouent les barrages **TDR-HR** (soit 6 équipes).
- 2.2 Les barrages **TDR-HR** sont organisés sous forme de 2 poules de 3.

La composition des poules des barrages de **TDR-HR** :

- Poule A : (A) 4<sup>ème</sup> de TDR(A) / (B) 2<sup>ème</sup> de HR(A) / (C) 2<sup>ème</sup> de HR(C)
- Poule B : (A) 4<sup>ème</sup> de TDR(B) / (B) 2<sup>ème</sup> de HR(B) / (C) 2<sup>ème</sup> de HR(D)

Dans l'hypothèse où 2 équipes du même club se retrouveraient dans la même poule de barrage, l'équipe hiérarchiquement inférieure des 2, permutera avec l'équipe occupant le même rang que la sienne dans l'autre poule (*exemple 2<sup>ème</sup> de la poule A permutera avec le 2<sup>ème</sup> de la poule B*).

L'ordre des matchs dans chaque poule est le suivant :

- B/C
- A contre perdant B/C
- A contre gagnant B/C

- 2.3 A l'issue des rencontres des barrages **TDR-HR**, le classement de chaque poule se fera conformément à l'article 8.1 du règlement des ICR.  
Un classement général des barrages **TDR-HR** sera établi par comparaison des points au général, puis à la différence des matchs gagnés/perdus, des sets gagnés/perdus des points gagnés/perdus obtenus pour une même place dans le classement final des poules. Ce classement général servira aux repêchages.

### 3 MODALITES PARTICULIERES POUR LES BARRAGES HR-PR

- 3.1 La 4<sup>ème</sup> équipe de chaque poule de **HR** ainsi que la 2<sup>ème</sup> équipe de chaque poule de **PR** jouent les barrages **HR-PR** (soit 12 équipes).
- 3.2 Les barrages **HR-PR** sont organisés sous forme de 4 poules de 3.

La composition des poules des barrages de **HR-PR** :

- Poule A : (A) 4ème de HR(A) / (B) 2ème de PR(A) / (C) 2ème de PR(H)
- Poule B : (A) 4ème de HR(B) / (B) 2ème de PR(C) / (C) 2ème de PR(F)
- Poule C : (A) 4ème de HR(C) / (B) 2ème de PR(E) / (C) 2ème de PR(D)
- Poule D : (A) 4ème de HR(D) / (B) 2ème de PR(G) / (C) 2ème de PR(B)

Dans l'hypothèse où 2 équipes du même club se retrouveraient dans la même poule de barrage, l'équipe hiérarchiquement inférieure des 2, permutera avec l'équipe occupant le même rang que la sienne dans la poule qui la précède (exemple 2<sup>ème</sup> de la poule A permutera avec le 2<sup>ème</sup> de la poule D. Autre exemple 3<sup>ème</sup> de la poule C permutera avec le 3<sup>ème</sup> de la poule B).

L'ordre des matchs dans chaque poule est le suivant :

- B/C
  - A contre perdant B/C
  - A contre gagnant B/C
- 3.3 A l'issue des rencontres de barrages **HR-PR**, le classement de chaque poule se fera conformément à l'article 8.1 du règlement des ICR. Et le classement général après les poules est établi de la façon suivante :
- de la 1ère à la 4ème place : les 4 équipes ayant terminé 1ère de leur poule, classées en fonction des points obtenus dans les matchs de poule
  - de la 5ème à la 8ème place : les 4 équipes ayant terminé 2ème de leur poule, classées en fonction des points obtenus dans les matchs de poule
  - de la 9ème à la 12ème place : les 4 équipes ayant terminé 3ème de leur poule, classées en fonction des points obtenus dans les matchs de poule

### 4 MODALITES PARTICULIERES POUR LES BARRAGES PR-PR et D1-D1

- 4.1 La 5<sup>ème</sup> équipe de chaque poule de **PR** jouera les barrages de maintien en **PR**, soit 8 équipes réparties en 2 poules de 4. La composition de ses poules sera déterminée par un tirage au sort lors de confection des poules de la saison régulière.

A l'issue de la saison régulière et dans l'hypothèse où 2 équipes du même club se retrouveraient dans la même poule de barrage, l'équipe hiérarchiquement inférieure des 2, permutera avec l'équipe occupant le même rang que la sienne dans l'autre poule (exemple 2<sup>ème</sup> de la poule A permutera avec le 2<sup>ème</sup> de la poule B).

- 4.2 A l'issue des barrages **PR-PR**, le classement de chaque poule se fera conformément à l'article 8.1 du règlement des ICR. Les 2 premières équipes de chaque poule seront maintenues en **PR**. Les 3èmes et 4èmes de chacune des poules descendront en championnat départemental.

L'ordre des matchs dans chaque poule est le suivant :

- A/C et B/D
- Puis Vainqueurs contre Perdants des 1ères rencontres
- Et enfin Vainqueur/ Vainqueur et Perdant/Perdant des 1ères rencontres.

4.3 Les barrages **D1-D1** seront organisés sous forme de rencontres A/R. Ils concernent les équipes arrivées 2<sup>ème</sup> de la 1<sup>ère</sup> division des championnats départementaux. Ces confrontations seront déterminées par un tirage au sort lors de la confection des poules de la saison régulière. La 1<sup>ère</sup> équipe étant celle qui reçoit le match aller et la 2<sup>ème</sup> le match retour. Le format des rencontres sera celui du championnat régional avec 8 matchs. Ces rencontres doivent avoir lieu au plus tard **l'avant dernière semaine du mois d'avril** afin que l'ensemble des résultats du championnat régional ainsi qu'une projection de la saison suivante soient disponibles pour la préparation de la saison n+1. Elles seront organisées par la **CSR**.

- Le vainqueur de chacune confrontation est l'équipe qui aura remporté les 2 rencontres, ou à défaut celle qui aura dans l'ordre la meilleure différence du nombre de matchs gagnés, du nombre de sets gagnés ou du nombre de points gagnés lors des 2 rencontres.
- Les 4 équipes, vainqueurs des confrontations seront promues en **PR** la saison suivante.
- Un classement général sera établi après les barrages afin de prévenir des éventuelles descentes des équipes de N3. En cas de descente, le nombre d'équipes (de D1) promues en **PR** sera impacté par le nombre d'équipes issues de la N3.

#### 4.4 Modalités de participation aux barrages D1-D1 :

- Tout participant aux barrages D1-D1 doit impérativement répondre (*sous peine d'être non-qualifié*) aux articles 2.1.5 et 6.5 ainsi qu'à l'ensemble des articles 5.x du règlement des ICR
- Un joueur n'ayant joué aucune rencontre d'Interclubs sur la saison, que ce soit national, régional ou départemental, ne peut pas prétendre à participer aux barrages D1-D1.
- Pour prendre part aux barrages D1-D1, un joueur ne doit pas avoir participé aux Play-Offs régionales ou nationales si celles-ci ont lieu avant la rencontre D1-D1.

#### 4.5 Modalités d'organisation des barrages D1-D1

- Lors de l'organisation des barrages D1-D1, le club hôte a la responsabilité de fournir les volants pour l'ensemble des rencontres, ces volants doivent être issus de la liste des volants officiels de l'Interclubs Régional. L'inversion du calendrier des rencontres est à la discrétion des 2 capitaines d'équipes.
- La présence d'arbitre n'est pas obligatoire lors du déroulement d'une journée de barrages D1-D1.